

218C0365
FR0004176535-OP039-A03

7 février 2018

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

ASTELLIA

(Alternext)

- 1 - Le 7 février 2018, Société Générale, agissant pour le compte de la société de droit canadien Exfo Inc.¹, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat de Exfo visant les actions de la société ASTELLIA sera réouverte du **9 au 22 février 2018 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé² qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions de la société ASTELLIA, la société Exfo détient 2 289 820 actions ASTELLIA représentant autant de droits de vote, soit 88,39% du capital et au moins 72,57% des droits de vote de cette société³.

Exfo s'engage irrévocablement à acquérir, au prix unitaire de 10 €, la totalité des 300 631 actions ASTELLIA non détenues par elle⁴, représentant 11,61% du capital de cette société, au prix de **10 € par action**.

- 2 - Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres ASTELLIA (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres ASTELLIA (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sont applicables.

¹ Société cotée au Nasdaq et au Toronto Stock Exchange contrôlée par M. Germain Lamonde.

² Cf. notamment D&I 218C0241 du 26 janvier 2018.

³ Sur la base d'un capital composé de 2 590 451 actions représentant au plus 3 155 179 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ En ce compris notamment (i) les 1 563 actions autodétenues par la société ASTELLIA que cette dernière n'apportera pas à l'offre et (ii) les 2 500 actions gratuites attribuées, soumises à une période de conservation expirant le 25 juillet 2018.